COMMUNE DE VILLARZEL

Directive communal

Sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et eaux claires

Conformément au règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et eaux claires et à son annexe, il est perçu :

Les tarifs qui seront appliqués dès 2026, et sont les suivants :

1) Taxe unique de raccordement
   a. Frs 6'000.00 par Unité Locative (UL)
   b. Frs 40.00 par m^2 de surfaces imperméabilisées

2) Taxe annuelle de base :
   a. Forfait annuel par bâtiment : Frs 40.00
   b. Forfait annuel par Unité Locative : Frs 30.00

3) Taxe variable à la consommation : Frs 3.00/m^3

Ces tarifs s'entendent hors TVA et jusqu'à nouvel avis.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 novembre 2025

Le syndic : La secrétaire :

Max Blaser Letizia Sauterel